



Arrêter un contrat de calorimètres

Par **timou14**, le **30/04/2015 à 14:54**

Bonjour,
Nous avons vendu une maison avec 2 appartements équipés de calorimètres sur chaque radiateurs.
L'agence qui gérait les appart. avait signé un contrat de location de calorimètres pour une durée de 10 ans avec URATE qui a été racheté par OCEA SMART B. (filiale SUEZ). Nous voulons arrêter ce contrat car la maison est vendue à un promoteur qui va la restructurer.
La société me demande un dédommagement de 1250€ ou me propose le rachat des calorimètres pour 520€ pour les 5 ans restants, qu'est ce que vous vouez que je fasse de ces appareils !!!
Est elle en droit?, ce n'est pas moi qui est signé le contrat.
Merci de vos avis
Cordialement

Par **moisse**, le **30/04/2015 à 16:49**

Bonsoir,
[citation]ce n'est pas moi qui est signé le contrat[/citation]
Mais si, en l'espèce votre mandataire dument muni d'un pouvoir de gestion.
Pour le reste il faut reprendre le contrat et vérifier les conditions de résiliation anticipée.

Par **timou14**, le **30/04/2015 à 20:50**

Bonsoir, effectivement, vous avez raison, c'est comme si c'était nous qui l'avions signé, l'agence la fait pour éviter les problèmes de gestion, enfin c'est fait, ce n'est plus le problème, maintenant le sujet est comment sortir de cette arnaque, car en plus le système de cette société est nul!!!
Nous avons demandé la copie du contrat par courrier avec AR mais ils ne sont pas pressés de nous le faire parvenir, je vous tiendrais informé de son contenu et plus

particulièrement des conditions de résiliation, si elles existent !!
Merci de votre intérêt
Bon WE